

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1996

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

489 389 320 RCS Toulon.

LA SEYNOISE PROPRETE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 40000.00 EUR.

Adresse : 83, Chemin Du Vieux Reynier, 83500 La Seyne-sur-Mer.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : N° RCS : 489 389 320 RCS TOULON Dénomination : LA SEYNOISE PROPRETE Forme : Société par actions simplifiée Capital : 40 000 EUR Adresse : 83 Chemin du Vieux Reynier 83500 LA SEYNE SUR MER Etablissement(s) : Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE FUSION : LA SEYNOISE, S.A.S. au capital de 40 050 euros, 83 Chemin du Vieux Reynier 83500 LA SEYNE SUR MER, R.C.S. TOULON 422 003 343, S.I.R.E.T 422 003 343 00031, LA SEYNOISE PROPRETE, S.A.S. au capital de 40 000 euros, 83 Chemin du Vieux Reynier 83500 LA SEYNE SUR MER, R.C.S. TOULON 489 389 320, S.I.R.E.T. : 489 389 320 00016. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE LA SEYNOISE PROPRETE PAR LA SOCIETE LA SEYNOISE 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société LA SEYNOISE PROPRETE dont la transmission à la société LA SEYNOISE est prévue : Montant de l'actif : 243 541 euros ; Montant du passif : 112 726 euros. 2. La fusion, se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des actions est la propriété de la société absorbante, elle sera soumise au régime simplifié de l'article L236-11 du Code de Commerce. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et il n'y aura pas d'échange d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée. L'opération se traduit par un mali de fusion d'un montant de 815 euros qui sera comptabilisé dans un compte "mali de fusion". 3. Le projet de fusion établi le 20 novembre 2019 au nom des deux sociétés, a été déposé le 28 novembre 2019 au greffe du tribunal de commerce de TOULON. Pour avis..